

RÈGLEMENT BOURSE AUX ARMES DE NEUVIC /L'ISLE

PRÉSENTATION

La « 32^{ème} Bourse aux Armes de Neuvic » se déroulera à Neuvic sur l'Isle, sur le site du Boulodrome, rue de la Poutaque le **dimanche 07 août 2016**. Elle sera ouverte au public de 08h00 à 17h00.

Cette manifestation est organisée par l'association «Comité des Fêtes de Neuvic », dont le siège social est situé Hôtel des

Entreprises, ZA de Théorat, 24190 Neuvic (Président : Monsieur Dupreuilh Franck, 01 rue du Lavoisier, 24190 Neuvic).

MATÉRIEL EXPOSE

Peut être exposé tout ce qui concerne les armes de collection et armes démilitarisées, uniformes, militaria toutes époques, pièces de véhicules militaires et civils, insignes, maquettes, tableaux, affiches, livres se rapportant à la manifestation.

Les objets de reproduction devront être indiqués clairement.

Conformément à l'article R.645-1 du code pénal il est interdit d'exposer tout objet ayant un rapport direct avec le nazisme.

Cette journée comprend en plus de la Bourse aux Armes la reconstitution d'un camp de l'US Army avec ses figurants et son matériel proposé par le MVCG Dordogne.

RÉSERVATION – INSCRIPTION

Elles doivent être faites uniquement au moyen du bulletin d'inscription qui vous a été adressé.

Ce bulletin est à retourner avant le 01 juillet 2016 à l'adresse suivante : « Comités des Fêtes – Hôtel d'entreprises – ZA de Théorat – 24190 Neuvic sur l'Isle ».

Indiquez nous l'emplacement souhaité (en cas d'impossibilité de vous affecter cet emplacement, nous conviendrons par téléphone d'une autre place).

Tout bulletin de réservation incomplet (renseignements incomplets, absence de signature, de chèque) sera retourné afin d'être complété.

Un registre des exposants sera tenu à jour par l'organisateur et mis à disposition des services de l'État pour contrôle (R321-7 du Code Pénal).

PRIX A RÉGLER

Le prix est fixé à 15 € le mètre linéaire.

Le règlement sera effectué par chèque libellé à l'ordre du Comité des Fêtes de Neuvic envoyé avec le bulletin d'inscription.

Les réservations pourront être remboursées selon les termes du chapitre ANNULATION et REMBOURSEMENT

L'entrée du public est fixé à 4€ (gratuit moins de 12 ans).

RESPONSABILITÉ

La présentation, l'échange ou la vente d'armes, accessoires, objets mobiliers usagés, se feront sous l'entière responsabilité civile et pénale exclusive des exposants, dont l'organisateur n'est en aucun cas solidaire pénalement ni financièrement de l'observation des textes réglementaires en vigueur.

Il en est de même pour les marchandises exposées qui doivent rester sous votre surveillance, être protégées des vols et des détériorations. Votre responsabilité civile doit être couverte par votre contrat multirisque habitation ou par un contrat spécifique, pour tout préjudice causé à un tiers, notamment par les matériels entreposés sur les étagères mises en place par vous.

ASSURANCES

Les exposants acceptent l'entière responsabilité des dommages, casse, perte, vol qui peuvent survenir à eux-mêmes, à leurs biens, aux tiers et en déchargent entièrement l'organisateur et acceptent de ne pas se retourner contre lui. Il en sera de même pour les sinistres qu'ils causeraient à autrui, ou à eux-mêmes avec le matériel exposé par eux ou mis à leur disposition. Voir également chapitre Responsabilité.

La responsabilité civile de l'organisateur est garantie par MAIF sous le contrat 3998432 T.

Une attestation peut être fournie sur simple demande.

EXCLUSION

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre et la moralité de cette manifestation, et ceci sans qu'il puisse lui être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.

Cet article s'applique également aux visiteurs.

ANNULATION et REMBOURSEMENT

ANNULATION :

L'annulation de la réservation doit être faite par courrier ou courriel à l'adresse comitedesfetes.neuvic24@gmail.com

REMBOURSEMENT :

Soumis aux conditions suivantes :

- 100% si l'annulation est faite 30 jours avant la date de la bourse (date de réception du courrier ou du courriel),
- 50% si l'annulation est faite entre 15 et 29 jours avant la date de la bourse (date de réception du courrier ou du courriel),
- En deçà de 15 jours : non remboursable.
- 100 % en cas d'hospitalisation, de maladie ou d'événement familial grave (fournir un justificatif afin de pouvoir justifier ce remboursement).

ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR :

En cas de survenance d'un cas de force majeure (dégradations importantes des conditions météorologiques, annulation de la manifestation par les services de l'État,...) les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que cela ne puisse donner lieu à aucun remboursement des frais d'inscription.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

-Arrivée :

Il est demandé aux exposants de préciser sur le bulletin d'inscription le jour et l'heure d'arrivée. La nuit (entre 00h00 et 05h00), seuls les exposants attendus pourront accéder au site.

-Parking :

Sauf cas exceptionnel et après accord de l'organisateur, les exposants devront impérativement garer leurs véhicules sur le parking mis à leur disposition à proximité immédiate du lieu d'exposition (environ 50m).

- Toilettes :

Le site dispose de toilettes.

-Poubelles :

Le site dispose d'un point de collecte des déchets ou le tri sélectif est demandé.

-Possibilités de restauration :

Le jour de la Bourse aux Armes un repas (type snack) sera proposé par l'organisateur moyennant une somme d'une douzaine d'euros (prix définitif non arrêté).

-Buvette :

Une buvette sera ouverte pendant les horaires d'accueil du public. (Café – Croissants seront proposés aux exposants dès 07h00 le jour de la manifestation).

-Possibilités d'hébergement :

Contactez Karine ou Sarah à l'Office de Tourisme 05 53 81 52 11 <http://www.tourisme-isleperigord.com/>
(Malgré son charme bucolique le site n'est pas une aire de camping. Seul le personnel de l'association MVCG Dordogne est autorisé à dormir sur place mais quelques rares dérogations pourront cependant être accordées par l'organisateur aux exposants n'ayant pas trouvé d'hébergement dans la région).